



Montfort l'Amaury Aquatique Club

REGLEMENT INTERIEUR

Tout adhérent à l'association Montfort Aquatique Club s'engage à respecter le présent règlement :

Respect du règlement de la piscine de Montfort l'Amaury et des horaires :

- utiliser sa carte personnelle d'accès à la piscine, ne la prêter en aucun cas à autrui ; cette carte vous sera attribuée en septembre lors de votre adhésion au club et devra être restituée en juin. Un chèque de caution de 15€ est demandé au début de chaque saison. Ce chèque sera restitué à l'adhérent en fin de saison en contrepartie de la carte d'accès. **En cas de perte ou de vol de la carte, le chèque de caution sera encaissé.**
- respecter l'utilisation des barrières d'accès
- déposer ses chaussures dans les casiers dédiés à cet effet
- utiliser les vestiaires collectifs
- respecter les horaires des cours

Respect des règles d'hygiène et de sécurité :

- prendre une douche avant d'aller dans l'eau
- accéder au bassin par le pédiluve
- porter un maillot de bain (caleçon de bain interdit)
- Le port du bonnet de bain est **obligatoire pour accéder au bassin**
- ne pas courir autour du bassin

—► **dans tous les cas, respecter les règles définies par les maîtres nageurs**

Cas de remboursement d'une adhésion :

- pour raison médicale
- en cas de déménagement au-delà de 20 kilomètres de la piscine de Montfort l'Amaury

—► **tout remboursement se fera uniquement sur justificatif au prorata du temps restant**

Pour les palmes :

- utiliser le matériel adapté à l'activité

Pour les bébés nageurs :

- l'enfant doit être en bonne santé
- l'enfant doit porter une couche de bain ou maillot de bain serré
- en cas de selle dans le bassin, prévenir immédiatement les maîtres nageurs
- 2 adultes maximum peuvent accompagner l'enfant pendant le cours

—► **L'association Montfort Aquatique Club ne serait être tenue responsable de la fermeture de la piscine, aucun remboursement ne sera effectué.**